

Afin de préparer les Indiens à ce nouveau mode d'existence, il va sans dire qu'il est nécessaire de fournir à leurs enfants les meilleurs moyens d'instruction possibles. C'est la ligne de conduite qu'a suivie la Direction depuis nombre d'années, et le colonel Jones vous donnera des renseignements sur les résultats de ce programme. A mon avis, les fruits de ce programme d'instruction mis en œuvre par tout le Canada ne se manifesteront probablement dans leur plénitude que dans une autre génération. Dans l'exécution de ce programme, il est très encourageant de constater l'intérêt des parents indiens, et l'on peut dire, d'une manière générale, qu'ils coopèrent pleinement avec la Direction.

Il pourrait être intéressant de mentionner, en passant, que les crédits de la Direction des affaires indiennes affectés à l'instruction pendant l'année financière 1948-1949 étaient de \$6,000,000. Cette année, les crédits affectés à la même fin dépassent \$25,000,000. Il est vrai que la population s'est accrue, mais il n'est pas moins vrai que le programme d'instruction s'est beaucoup amélioré et que nous avons de meilleurs services pour fournir l'instruction aux Indiens. Il n'est pas moins intéressant de constater qu'un nombre croissant d'Indiens fréquentent les mêmes écoles que les enfants non indiens, ce qui devrait contribuer sensiblement à faciliter leur adaptation à la nouvelle vie qui sera la leur. Nous avons aussi inauguré, ces dernières années, des cours à l'intention des adultes. Ces cours portent surtout sur la formation professionnelle et aideront les Indiens non seulement à trouver de l'emploi en dehors des réserves, mais dans la réserve même. Afin d'aider les Indiens à trouver de l'emploi, des agents de placement ont été nommés et, très prochainement, à notre effectif de fonctionnaires s'ajouteront des agents de placement, dans chaque province. Ces agents, qui travaillent en étroite coopération avec le Service national de placement, non seulement facilitent l'embauche des Indiens, mais renseignent aussi les employeurs non indiens sur les travailleurs d'origine indienne. Nous comptons que, grâce aux efforts de ces agents de placement, de meilleures occasions d'emploi seront offertes aux Indiens qui désirent travailler hors des réserves.

Il n'y a pas de doute qu'il reste encore beaucoup à faire pour les Indiens, mais il n'en est pas moins vrai qu'il reste aussi beaucoup à faire dans les collectivités de "blancs" où les Indiens sont trop souvent considérés comme des pupilles de la Couronne ou des citoyens de deuxième classe. Je suis sûr que si les Indiens avaient les mêmes occasions de s'instruire et de se préparer aux métiers et aux professions, et étaient traités en égaux, ils prouveraient, tout comme les membres des autres groupes ethniques du Canada, qu'ils sont tout aussi capables de réussir. De fait, bon nombre d'Indiens ont connu le succès dans l'exercice de leur profession ou métier, et quelques-uns se sont même acquis une "renommée" internationale. Peu d'entre eux ont peut-être eu cette occasion, mais grâce à l'instruction et à la formation reçues, un nombre croissant d'Indiens seront en mesure d'atteindre les mêmes succès que les autres citoyens du pays.

Comme conséquence logique du programme d'instruction, il faut aider les Indiens à développer leur économie, et je crois qu'à l'avenir les efforts porteront davantage sur ce point, que les Indiens choisissent de résider dans leur réserves ou à l'extérieur. Le budget de cette année prévoit l'établissement d'une nouvelle division de la Direction des affaires indiennes, qui sera chargée de s'occuper de l'évolution économique des Indiens. La Direction s'est déjà efforcée d'améliorer les conditions sociales et le bien-être des Indiens, et ce besoin continuera de s'imposer pendant quelques années encore. Mais cet effort n'empêchera pas, cependant, la Direction de prendre les mesures nécessaires pour assurer un meilleur développement économique des Indiens. Le budget du bien-être s'élevait à près de deux millions de dollars en 1948-1949. Cette année, les